**Georges-Éric MARTINAUX :** Bonjour. Voici la suite de nos webinaires « Alternance par DuoDay ». On a vu dans les différents webinaires les différentes mesures et aides pour comprendre l’alternance en contrat d’apprentissage et de professionnalisation. Nous avons 45 minutes pour voir comment se lancer dans l’alternance, qui peut accompagner. Des éléments essentiels, car on n’est pas seul. C’est ce qui est ressorti des différents webinaires. Je vais vous présenter le décor en partageant un PowerPoint. Nous allons faire le point sur ce qu’est l’alternance. J’ai avec moi deux experts spécialistes qui sont Carine Le Guevello, chargée de mission du Cap Emploi 17, et Christophe Simon, chef de projet des missions locales. Ils vont répondre aux questions que vous allez pouvoir poser sur le tchat. Nous sommes restreints par le temps. Nous ne pourrons pas répondre à toutes les questions à l’oral. Mais je vous invite à poser vos questions, et Carine et Christophe répondront directement par écrit.

Ceux qui accompagnent ont l’habitude de dire que ce sont les opérateurs du service public de l’emploi, le SPE, avec toute la proximité des acteurs de Pôle Emploi, qui est généraliste, mais qui a parmi son public des personnes reconnues travailleurs handicapés. Lorsque l’agent est démuni pour répondre ou accompagner la personne handicapée, il a la possibilité très rapidement de faire appel à Cap Emploi qui va travailler de manière plus précise avec vous sur les contraintes que présente votre handicap et qui vont prendre cela en compte dans votre projet. Les missions locales s’occupent plus particulièrement des jeunes de moins de 26 ans. Elles vous accompagnent dans vos projets au moment de la mise en place de votre projet, de la définition de votre objectif métier et jusqu’à l’intégration dans une entreprise, qui vous prendra en contrat de professionnalisation ou d’apprentissage. Les services sont les services de l’emploi. Il y a, parmi nos autres partenaires, l’APEC. Elle accompagne plutôt les cadres des entreprises qui recherchent un métier et qui veulent évoluer dans leur formation et peuvent utiliser le contrat de professionnalisation. Votre futur employeur pourra, au sein de l’entreprise, vous donner un tuteur qui vous guidera tout au long de votre cheminement formatif. Bien sûr, le principe même du contrat en alternance, c’est un contrat qui associe le projet de formation, la possibilité de se former au sein même de l’entreprise. C’est pour ça que de l’autre côté, on a une entreprise dans laquelle vous pouvez exercer votre activité. Cette alternance est un outil essentiel pour acquérir à terme la compétence pour votre projet professionnel et avoir déjà un pied dans l’activité professionnelle. Cette expérience acquise vous sera utile à l’issue de la recherche d’emploi. Comment s’y prendre ? L’important est de définir un projet professionnel. Vous n’êtes pas seul pour faire cela. On peut vous guider, vous aider dans la définition de votre projet. L’employeur est la clé de voûte du contrat en alternance, puisque c’est l’employeur qui va vous accueillir en tant que salarié. C’est un vrai contrat, qui va associer l’aspect du projet formatif. Cette formation se fait avec un organisme de formation dans lequel les formateurs vont vous accompagner s’il y a nécessité d’accompagner la pédagogie et le poste de travail dans l’entreprise. Le contrat de travail chapeaute le dispositif. Qui dit contrat de travail dit déjà expérience que vous pourrez revendiquer lorsque vous aurez acquis votre diplôme, votre qualification professionnelle, pour défendre votre candidature auprès d’entreprises.

Je vais donner la parole à deux personnes qui ont déjà vécu cette expérience. Il s’agit d’Antoine Narboux, qui a été embauché dans une entreprise et qui a suivi ce cursus de l’apprentissage. Il a été accompagné par Jean-Pierre Flachon, coordonnateur emploi auprès du Cap Emploi du 42, la Loire. Est-ce qu’Antoine est ici ? Non ?

**Antoine NARBOUX :** Bonjour. Merci beaucoup de venir nous rejoindre sur ce webinaire qui va nous exposer le cheminement, comment on fait pour entrer dans ce dispositif de l’alternance. La manière de le faire est d’avoir votre témoignage. Peut-être, le temps qu’Antoine se connecte, ce sont les aléas du direct… Jean-Pierre Flachon, vous êtes l’accompagnateur au niveau du Cap Emploi. Pouvez-vous nous exposer le cadre ?

**Jean-Pierre FLACHON :** Bonjour à tous. Dans notre mission d’accompagnement, nous avons accueilli Antoine alors qu’il terminait son bac +2 sur Saint-Étienne. Antoine souhaitait préparer une licence. C’était en 2017, une licence en Web design. Antoine avait déjà trouvé une entreprise… M’entendez-vous, Antoine ?

**Antoine NARBOUX :** Oui. Je faisais une licence professionnelle en informatique, spécialité développement Web. J’avais déjà trouvé une entreprise qui se situe près de Saint-Étienne, Cadeau Maestro. C’est un site d’e-commerce spécialisé dans le cadeau. J’avais fait un stage chez eux, et ils étaient d’accord pour poursuivre l’aventure avec moi. J’ai commencé mon année d’alternance avec eux. Cela s’est bien passé, car aujourd’hui, je suis toujours en poste chez eux, en CDI.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Comment avez-vous trouvé cette entreprise ? Comment cela s’est passé ? Avez-vous eu peur de vous présenter ? Je crains qu’il ne m’entende pas…

**Jean-Pierre FLACHON :** M’entendez-vous ?

**Antoine NARBOUX :** Je n’entends plus les questions.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Peut-être qu’il ne m’entend pas, moi.

**Jean-Pierre FLACHON :** Georges-Éric souhaitait que vous nous présentiez comment les choses se sont passées dans votre recherche d’entreprise. Comment êtes-vous entré en contact avec l’entreprise ?

**Antoine NARBOUX :** J’avais fait un stage chez eux. Un de mes collègues de formation m’a parlé de cette entreprise qui recherchait un stagiaire. J’ai pris contact avec eux par téléphone. Je n’ai pas parlé tout de suite de mon handicap. Ils m’ont vu sur place, un moment quitte ou double… Cela ne leur a pas posé de problème. L’entreprise était parfaitement adaptée pour moi et mon fauteuil roulant.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Il s’agit d’un accompagnement, Jean-Pierre. Comment les choses se sont-elles passées ?

**Jean-Pierre FLACHON :** On a rencontré Antoine lorsqu’il s’agissait de démarrer les choses avec son entreprise, Cadeau Maestro. Il a fallu envisager des solutions pour trouver des financements pour l’accompagnement. Antoine se déplace en fauteuil roulant. L’entreprise se trouve dans une zone décentrée sur le territoire stéphanois. Il n’y a pas de transports en commun possibles. Avec Antoine, on a tout envisagé, même un déménagement. On s’est aperçu que ce n’était pas jouable. Nous nous sommes rapprochés de la MDPH puis de l’AGEFIPH, pour identifier des solutions de financement qui permettraient la prise en charge des transports journaliers du domicile d’Antoine à l’entreprise. Nous avons coordonné les différents dispositifs, la prestation de compensation du handicap puis les éléments relatifs à l’aide aux déplacements de l’AGEFIPH. Antoine a pu bénéficier d’une partie de la prise en charge des déplacements qui lui permettent d’aller au travail aujourd’hui après l’embauche en CDI.

**Georges-Éric MARTINAUX :** L’accompagnement, ce n’est pas seulement l’aspect de la formation, ou la relation professionnelle. C’est aussi un accompagnement sur l’adaptation, la compensation des contraintes qui pourraient se présenter. Il existe ces dispositifs. L’AGEFIPH est le collecteur de l’argent payé par les entreprises qui ont une obligation d’emploi. Il existe le même dispositif sur le secteur public avec le FIPHFP, qui a des outils et des dispositifs financiers pour simplifier les contraintes qui pourraient se présenter dans ce type de relation professionnelle. Comment se passe cette formation ?

**Jean-Pierre FLACHON :** Sa formation s’est terminée en 2019. Puis Antoine a été titularisé en CDI. Aujourd’hui, c’est un salarié de l’entreprise Cadeau Maestro. Concernant sa formation, je vous laisserai compléter, Antoine. Il n’y a pas eu de nécessité d’aménagement pédagogique particulier. Il a fallu lever les freins liés aux déplacements, tout simplement. Nous intervenons pour des situations d’aide aux déplacements, comme la situation d’Antoine, mais aussi des adaptations pédagogiques lorsque certains handicaps nécessitent que les personnes suivent des cours de soutien, ou que le handicap de la personne ne lui permet pas de suivre l’intégralité du cursus. Nous faisons des adaptations de certains cours, mais c’est également des aménagements de postes. Nous avons un exemple particulier actuellement pour un jeune homme qui travaille en mécanique générale sur un bac pro. Il a fallu aménager son poste par l’acquisition d’un siège « assis-debout ». Ce qui lui permet de suivre sa formation dans de bonnes conditions.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Les organismes de formation, les CFA, ont en leur sein des référents handicap, qui sont à même de mettre en place, en phase avec vous, les dispositifs nécessaires pour que tout se passe au mieux. Merci mille fois pour votre témoignage. Le temps nous presse, malheureusement.

Je vais passer la parole à une autre entreprise qui a recruté une personne handicapée. Cette entreprise est dans le Pas-de-Calais. Il s’agit de la société Brico Dépôt. Mme Risbetz, que l’on peut faire monter sur scène, a recruté Samuel Tavares. Elle a été accompagnée pour ce faire par Catherine Deplanque-Merlot, du Cap Emploi du Pas-de-Calais. Est-ce que vous êtes là ?

Bonjour, Catherine Deplanque-Merlot. Vous êtes chargée de mission au Cap Emploi du Pas-de-Calais. Vous avez accompagné cette rencontre entre Samuel Tavares et Mme Risbetz dans cette entreprise Brico Dépôt. Samuel Tavares a une déficience sensorielle. Il peut peut-être s’exprimer avec quelque difficulté, mais les tests que nous avons faits font qu’on le comprend tout à fait dans son expression. Qui commence ? Mme Ribsetz, vous nous racontez au niveau de Brico Dépôt comment ça se passe ?

**Mme RISBETZ :** Bonjour à tous. L’accueil de Samuel dans l’entreprise Brico Dépôt s’est fait naturellement dans une démarche d’inclusion et d’insertion de personnes en situation de handicap dans les entreprises. On avait parallèlement participé à de multiples manifestations concernant le handicap. On avait déjà installé des ateliers sportifs sur le parking de notre dépôt pour sensibiliser à la mixité. On a participé à l’Handi’Tour Europe auquel s’étaient greffés des ateliers sur les handicaps auditifs, visuels et psychiques. Nous participons chaque année au DuoDay. Le principe est d’accueillir des personnes en situation de handicap dans les entreprises pour leur faire connaître leur métier. L’intégration de Samuel s’est faite grâce à l’intervention de trois intervenants. D’abord, Catherine Deplanque-Merlot pour le Cap Emploi. Ensuite, Formavenir. Samuel a une déficience auditive. L’association Sourdmédia joue un rôle important. C’est cette association qui l’accompagne de façon hebdomadaire pour ses cours et les problèmes du quotidien qu’il pourrait rencontrer. Brico Dépôt et mon directeur participent au financement d’une formation à la langue des signes française, me concernant. J’ai la possibilité de passer différents niveaux de la langue des signes. Cette formation m’est dispensée par l’association Sourdmédia. Je vais bientôt atteindre le deuxième niveau. C’est un niveau débutant, mais il y a un début à tout… Notre siège social nous a fait parvenir des masques inclusifs. Cap Emploi, Formavenir, l’association Sourdmédia, les cours de LSF et l’intervention de mon siège pour la fourniture d’équipements nécessaires, tout cela a fait que Samuel a intégré depuis plusieurs mois mon équipe au sein du service caisse. Tout se passe très bien pour lui. On a mis en place des signalétiques au niveau du dépôt pour informer notre clientèle qu’il a un handicap de surdité. Tout se passe très bien pour lui. Nous pensions aller au-devant de grandes difficultés, mais finalement, ça n’a pas du tout été un poids ou une charge. Tout se passe très bien.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Samuel Tavares, pouvez-vous nous donner votre cheminement ? Comment avez-vous fait pour rencontrer l’entreprise ?

**Mme RISBETZ :** Je tiens à vous préciser qu’il y a un décalage, car l’interprète traduit tous ses propos.

**Georges-Éric MARTINAUX :** C’est le problème de la Covid-19. Les masques inclusifs permettent de voir les lèvres.

**Samuel TAVARES :** Je vais vous parler des différents diplômes. Je n’avais pas trouvé de boulot. Un jour, j’ai commencé un apprentissage de trois ans. On m’a gardé pendant trois ans, mais après, on ne pouvait plus par rapport aux moyens de paiement. Cap Emploi m’a ensuite proposé un boulot chez Brico Dépôt. J’ai accepté. Mais au début, j’avais peur d’avoir une relation avec le client. Mais j’ai quand même essayé. Finalement, ça a été…

**Georges-Éric MARTINAUX :** Quelle a été la formation donnée à Samuel ?

**Mme RISBETZ :** C’est un contrat de professionnalisation à dominante caisse. C’est un employé de libre-service sur une période de 13 mois. Il est 27 heures en entreprise et il a huit heures de cours par semaine sur le site du Cap Emploi de Béthune, accompagné par une interface de l’association Sourdmédia, qui l’aide, vu les circonstances sanitaires, à la bonne compréhension des cours en visioconférence.

**Georges-Éric MARTINAUX :** C’est un exemple fantastique. On pourrait penser qu’une fonction en caisse, pour quelqu’un qui a des problèmes de communication, sensoriels, et il a exprimé sa peur au début… Comment avez-vous organisé cela ?

**Mme RISBETZ :** On a beaucoup discuté avec les intervenants Cap Emploi. Et puis, on s’est fié à notre instinct. On avait à cœur d’accueillir Samuel comme une personne lambda, qui serait intégrée comme toute autre personne. Cela s’est fait naturellement. Cela a été facile. Les accompagnements ont été réglés au cordeau. On a instauré un échange régulier avec Samuel. Nos intervenants sont à notre disposition quand on a besoin. Cela nous aide énormément dans la relation avec Samuel. Ça contribue au succès de cette formation. Samuel a une place importante au sein de notre service.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Samuel, comment avez-vous vaincu votre peur ? Comment vivez-vous la relation avec les clients ?

**Samuel TAVARES :** Au début, j’avais peur. Mais les clients sont sympas. Quand je ne comprends pas les choses, on me demande d’écrire sur un papier. Les clients notaient.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Donc, tout se passe bien. Vous n’avez plus peur ?

**Mme RISBETZ :** Les clients sont très compréhensifs. Il a eu un accueil positif. Cela n’a constitué aucun obstacle à son intégration.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Tous les partenaires interviennent à bon escient. On n’est pas stigmatisé comme personne handicapée.

**Catherine Deplanque Merlot :** C’est l’exemple d’une belle entreprise, très inclusive, que je peux solliciter sur le sujet handicap.

**Georges-Éric MARTINAUX :** L’alternance permet d’aboutir à l’emploi, d’acquérir une formation que l’on n’avait pas, et d’évoluer vers un nouveau projet professionnel. C’est souvent le cas de personnes confrontées au handicap. Ils doivent parfois se repositionner vers un nouveau métier. Le contrat de professionnalisation est un outil d’évolution qui permet d’aller vers l’entreprise. Les opérateurs sont là pour donner des informations. Merci à tous. Je vais passer la parole, pour les quelques minutes qui restent, à nos experts, Carine Le Guevello et Christophe Simon. C’est eux qui répondent aux questions que vous posez dans le tchat. Rejoignez-nous, et parlons du rôle de la Mission locale.

**Christophe SIMON :** Il y a eu énormément de questions. Beaucoup de questions personnelles sur des territoires, des formations spécifiques. On ne peut pas répondre à la totalité. Approchez-vous des opérateurs du service public de l’emploi pour que l’on puisse vous accompagner. S’il y a besoin d’un accompagnement, on a les réseaux, on peut accompagner. On accueille les jeunes de 16 à 25 ans à la Mission locale, demandeurs d’emploi et sortis du système scolaire. Un jeune en situation de handicap peut être accompagné et bénéficier de toute notre offre. On va l’accompagner dans sa recherche d’apprentissage. On va parler de la technique de recherche d’emploi, le CV, la lettre de motivation. Et l’on va cibler les entreprises. Nous sommes en capacité d’aller voir les relais si besoin. Nous pouvons activer des dispositifs qui permettent d’accompagner plus en profondeur les personnes. L’important est de contacter les services publics de l’emploi pour être accompagné dans sa recherche d’emploi.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Merci beaucoup. Carine Le Guevello, sur l’accompagnement de Cap Emploi ?

**Carine LE GUEVELLO :** L’important, c’est d’être accompagné et de faire connaître son projet. Ensuite, un maillage se met en place autour de la personne. On travaille, en tant que membres du service public de l’emploi, en complémentarité avec Pôle Emploi, les missions locales et l’APEC. En amont, on accompagne sur l’étude des contraintes de poste. On mobilise les différents financeurs.

On a essayé de répondre aux questions. Les questions les plus courantes sont souvent des demandes individuelles qui nécessiteraient de poser des questions et d’avoir un temps d’échange plus long. On essaye de répondre sur la méthodologie et de réorienter.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Pour conclure, si je suis confronté à un handicap, je viens de voir le webinaire, qu’est-ce que je fais ?

**Carine LE GUEVELLO :** On va s’intéresser au statut de la personne. Si vous êtes confronté à des restrictions médicales, en emploi, on peut vous accompagner et vous donner des conseils en évolution professionnelle. On peut vous accompagner sur la démarche de reconnaissance. On peut chercher une alternance tout en étant déjà en emploi. Lorsque l’on est en recherche d’emploi, on peut s’orienter via Pôle Emploi ou les missions locales pour une prise en compte de votre situation de handicap.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Il y a la nécessité de la mise en place d’un aménagement de poste. Comment je fais pour expliquer cela à un employeur ?

**Carine LE GUEVELLO :** Il faut avoir à l’esprit que l’employeur est à la recherche de compétences. On va parler d’incidence sur la capacité de travail et le rapport à l’environnement. Les termes utilisés sont importants. Si on a des problématiques motrices, il faut dire que la posture debout prolongée est difficile. Si on parle de handicap, il faut utiliser des mots simples, exprimer ses besoins pour que l’employeur puisse y répondre. Il faut pouvoir trouver un cadre de travail adapté. On parle souvent de restrictions médicales dans les difficultés que peuvent rencontrer certaines personnes dans certains gestes ou activités du quotidien qu’ils retrouvent dans la vie professionnelle. À ce moment-là, il va y avoir un ajustement avec les contraintes du poste. Au-delà des restrictions de la personne, il y a les contraintes du poste. Il y a un travail de sensibilisation des employeurs sur les contraintes inhérentes à chaque poste. Il faut sensibiliser les employeurs et le collectif de travail sur les contraintes du poste. Il faut trouver des moyens de compensation pour faire la jonction entre les restrictions de la personne et les contraintes du poste. C’est porté par la loi de 2005.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Christophe, si je sais à peu près vers quelle filière je veux aller, mais je ne connais pas l’organisme de formation où je peux trouver les formations en alternance ?

**Christophe SIMON :** Il y a le site Trouvermaformation.com. Cela permet d’avoir des informations. On peut aussi se renseigner auprès des CCI. Et des CFA.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Si je recherche une entreprise qui a une offre d’emploi en alternance ?

**Carine LE GUEVELLO :** On apprécie beaucoup les stages en immersion. Ce sont des mises en situation en milieu professionnel. Je les recommande. Ça permet de découvrir la structure. Cela permet d’évaluer la compatibilité entre les restrictions et les contraintes du poste. Un expert va venir proposer des solutions techniques si besoin. On apprécie ces outils pour faire valoir les compétences. L’idée est vraiment de se faire connaître. Ensuite, des opérateurs du service public de l’emploi vont collecter des offres d’emploi qu’ils pourront donner à consulter sur la plate-forme principale qui est Pôle Emploi. Mais il y a aussi des offres dans les missions locales. Avec tous les outils que l’on a, vous pouvez avoir accès à beaucoup d’offres en alternance.

J’invite aussi les candidats à se rapprocher des organismes de formation qui proposent des formations qui les intéressent. Cela permet de valider les prérequis. Et cela permet de se faire connaître des développeurs. C’est aussi un vivier d’entreprises.

Ensuite, il y a les candidatures spontanées. Il ne faut pas hésiter. Il ne faut pas se contenter de répondre aux offres. Ensuite, il faut les relancer. Il faut s’intéresser vraiment à l’employeur.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Merci pour ces réponses. On arrive au terme de notre webinaire. J’espère que l’on a pu répondre aux questions. Le point essentiel, c’est : n’hésitez pas à vous rapprocher de votre agent Pôle Emploi. N’hésitez pas à frapper à la porte de la Mission locale. N’hésitez pas à frapper à la porte de Cap Emploi. Ils sont à même de vous aider dans le dispositif de l’alternance. Sur le site Alternance par DuoDay, vous trouverez des offres d’emploi et un forum d’entreprises qui ont des postes à pourvoir. Il me reste à remercier Pôle Emploi. Et en particulier Laurent Kazmierczak, qui était à la technique. On espère vous retrouver bientôt. Dans l’emploi. Merci. À bientôt.